

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Télévision, Education, Animation, Culture**  
Forme juridique : Association sans but lucratif  
Adresse : Place de la Digue N° : 8 Boîte :  
Code postal : 6000 Commune : Charleroi  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi  
Adresse Internet :  
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

---

COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du   
et relatifs à l'exercice couvrant la période du  au   
Exercice précédent du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

---

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 6.8, A-ASBL 7

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**SCAVUZZO ANTONIO**

RUE DU FOSTEAU 33

6530 Thuin

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur et Trésorier Général

**MORICI CARMELA**

ROUTE DE PHILIPPEVILLE 133

6010 Couillet

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**ROISIN CATHERINE**

CAYAUDERIE 20

6043 Ransart

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat : 2023-05-30

Administrateur

**BRIJSSE CEDRIC**

RUE DES CRAYATS 3A

6464 Bourlers

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**HOUTHOOFT CHRISTIANE**

RUE DES COMBATTANTS 16

6536 Thuillies

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**SCAILLET CHRISTOPHE**

RUE SINTON 26

5070 Fosses-la-Ville

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

**CABIAUX DOMINIQUE**

RUE DES CARABINIERS 26

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

**BESSON ERIC**

RUE DE L'ESPERANCE 42

6061 Montignies-sur-Sambre

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**HABAY ETIENNE**

RUE DES BANS 5

6141 Forchies-la-Marche

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**HUYBRECHTS ISABELLE**

RUE DU CHEMIN VERT 14  
7160 Chapelle-lez-Herlaimont  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**FANUEL JULIEN**

RUE DE LA MASTOQUE 15/21  
6240 Farciennes  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**CHOEL MANON**

Rue Try du Scouf 43 E  
6032 Mont-sur-Marchienne  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : 2024-06-18 Administrateur

**VAN HASTEL MARINE**

NOTRE-DAME DE LUMIERE 15  
6440 Froidchapelle  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**EVRRARD MELANIE**

RUE DE L'HOPITAL 2  
6530 Thuin  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**SOLAU PATRICK**

RUE DE MONTOLIVET 21  
5190 Jemeppe-sur-Sambre  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**SALMON SANDY**

AUGUSTE DELVAUX 102  
6040 Jumet (Charleroi)  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**RADU STEVE**

RUE DES COMMERES 19  
6536 Thuillies  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : 2024-06-18 Administrateur

**GABRIELLI TATIANA**

RUE CHAMP DE PECHENNE 25 A  
6200 Châtelet  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

**KARASULAR UMUT**

Rue César de Paepe 117  
6040 Jumet (Charleroi)  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Vice-président du Conseil d'Administration

**SALVI VERONIQUE**

RUE MASSART 61  
6031 Monceau-sur-Sambre  
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur et Secrétaire Générale

**GRAVY VICTOR**

RUE DU COMMERCE 1

6000 Charleroi

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**DEBRUYNE VINCENT**

RUE DE VILLERS 47C

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**PESTIEAU VINCENT**

RUE DES AISELIES 17

6040 Jumet (Charleroi)

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

**LAMBOTTE & MONSIEUR , REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. (B00587)**

0872517869

AVENUE REINE ASTRID 134

5000 Namur

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

LAMBOTTE PASCAL (F01788)

AVENUE REINE ASTRID 134

5000 Namur

BELGIQUE

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>663.641</u></b>	<b><u>849.971</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>301</b>	<b>302</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b><u>637.325</u></b>	<b><u>805.435</u></b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	578.794	750.178
Mobilier et matériel roulant		24	44.763	36.533
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	13.768	18.724
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>26.015</b>	<b>44.235</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>525.094</u></b>	<b><u>477.054</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>437.390</b>	<b>393.145</b>
Créances commerciales		40	348.091	323.677
Autres créances		41	89.299	69.468
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>67.381</b>	<b>65.506</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>20.323</b>	<b>18.403</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.188.735</b>	<b>1.327.025</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>210.790</u></b>	<b><u>354.787</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>	6.2	10	<b>1.468.031</b>	<b>1.468.031</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés et autres réserves</b>	6.2	13		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-1.789.189</b>	<b>-1.675.792</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>531.948</b>	<b>562.548</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>977.945</u></b>	<b><u>972.238</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>685.199</b>	<b>694.485</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	141.262	166.516
Fournisseurs		440/4	141.262	166.516
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	543.937	527.970
Impôts		450/3	115.436	118.602
Rémunérations et charges sociales		454/9	428.501	409.368
Autres dettes		48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>292.746</b>	<b>277.753</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.188.735</b>	<b>1.327.025</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2.919.418	2.893.943
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	2.747.321	2.829.313
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	225.111	223.099
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	1.405	1.366
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	41.088	43.008
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		758
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-95.507</b>	<b>-203.601</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>406</b>	<b>13</b>
Produits financiers récurrents		75	406	13
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>18.296</b>	<b>558</b>
Charges financières récurrentes		65	552	358
Charges financières non récurrentes		66B	17.744	200
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-113.397</b>	<b>-204.146</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-113.397</b>	<b>-204.146</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-113.397</b>	<b>-204.146</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9906	-1.789.189	-1.675.792
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) (9905)	-113.397	-204.146
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>			
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	(+)/(-) 14P	-1.675.792	-1.471.646
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 791		
	(+)/(-) 691		
	(+)/(-) (14)	-1.789.189	-1.675.792

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	40.105
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	40.105	
8129P	XXXXXXXXXX	39.804
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	39.804	
(21)	301	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	2.159.401
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	57.001	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	2.216.402	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	1.353.967
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	225.110	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	1.579.077	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<u>637.325</u>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	637.325	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	44.235
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	18.220	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	26.015	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	26.015	

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
1.468.031	1.468.031

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	31	33
76		
(76A)		
(76B)		
66	<b>17.744</b>	<b>958</b>
(66A)		758
(66B)	17.744	200
6502		

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

---

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	27	4,4	31,4	33,8
Nombre d'heures effectivement prestées	101	46.115	7.515	53.630	56.837
Frais de personnel	102	2.362.346	384.975	2.747.321	2.829.313

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	27	9	31,4
110	26	9	30,4
111			
112			
113	1		1
120			
1200			
1201	1	1	1,5
1202	15	1	15,8
1203	3	1	3,5
121			
1210			
1211	1	1	1,5
1212	4	2	5,6
1213	4	1	4,5
130	1		1
134	34		29,9
132	1		0,5
133			

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	30	30
305	2	29	29,1

### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803	4.754	5813	2.652
58031		58131	
58032	4.754	58132	2.652
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

<p><b>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</b></p>
--

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Pascal LAMBOTTE

Reviseur d'Entreprises - Associé  
Licencié en Sciences Economiques Appliquées  
Diplômé en Droit des Affaires  
Maître en Gestion Fiscale

Murielle MONSIEUR

Reviseur d'Entreprises - Associé  
Licencié en Sciences Economiques Appliquées  
Maître en Gestion Fiscale

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2024  
présenté à l'assemblée générale des membres de l'Asbl  
**T.E.A.C. TELESAMBRE**  
Place de la Digue, 8 – 6000 CHARLEROI

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre opinion sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE durant dix-sept exercices consécutifs.

## **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.188.734,95 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR – 113.397,15.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels***

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association, ni quant à

l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle le Conseil d'administration a men  ou m nera les affaires de l'association.

Dans le cadre d'un audit r alis  conform ment aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exer ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et  valuons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, d finissons et mettons en  uvre des proc dures d'audit en r ponse   ces risques, et recueillons des  l ments probants suffisants et appropri s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie significative r sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne ;
- nous prenons connaissance du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne de l'association ;
- nous appr cions le caract re appropri  des m thodes comptables retenues et le caract re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de m me que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caract re appropri  de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuit  d'exploitation et, selon les  l ments probants recueillis, quant   l'existence ou non d'une incertitude significative li e   des  v nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit  de l'association   poursuivre son exploitation. Si nous concluons   l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad quates, d'exprimer une opinion modifi e. Nos conclusions s'appuient sur les  l ments probants recueillis jusqu'  la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou  v nements futurs pourraient conduire l'association   cesser son exploitation ;
- nous appr cions la pr sentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et  valuons si les comptes annuels refl tent les op rations et  v nements sous-jacents d'une mani re telle qu'ils en donnent une image fid le.

Nous communiquons   l'organe de gestion notamment l' tendue des travaux d'audit et le calendrier de r alisation pr vus, ainsi que les constatations importantes relev es lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contr le interne.

## **Rapport sur les autres obligations l gales et r glementaires**

### ***Responsabilit s de l'organe de gestion***

L'organe d'administration est responsable de la pr paration et du contenu des autres informations contenues dans le rapport d'activit s et du respect des dispositions l gales et r glementaires applicables   la tenue de la comptabilit , ainsi que du Code des soci t s et des associations, et des statuts de l'Association.

### ***Responsabilit s du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conform ment   la norme belge compl mentaire (version r vis e 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre

responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les informations contenues dans le rapport d'activités, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

***Mentions relatives à l'indépendance***

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 23 avril 2025

SCPRL LAMBOTTE & MONSIEUR,  
Reviseurs d'Entreprises

  
représentée par  
Pascal LAMBOTTE  
Associé